

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 DECEMBRE 2019

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**20-12-2019-04**

Date de convocation le 17/12/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Présents : 12  
Procuration : 0  
Votants : 12

Le vingt décembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

**Secrétaire de séance élue** : Mme BAZIARD

**OBJET : Création de postes dans le cadre d'avancements de grade**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création :

- d'un emploi d'adjoint technique principal de 2eme classe ( 21,5 heures) pour assurer les missions d'entretien des bâtiments communaux , au 1<sup>er</sup> mars 2020
- d'un emploi d'adjoint animation principal de 2eme classe ( 35 heures) pour assurer les missions d'animation au groupe scolaire, au 1<sup>er</sup> septembre 2020,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** la création

- d'un emploi d'adjoint technique principal de 2eme classe ( 21,5 heures) pour assurer les missions d'entretien des bâtiments communaux , au 1<sup>er</sup> mars 2020
- d'un emploi d'adjoint animation principal de 2eme classe ( 35 heures) pour assurer les missions d'animation au groupe scolaire, au 1<sup>er</sup> septembre 2020,

- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/12/2019